



**CMJ** | CONSEIL  
MUNICIPAL  
DES **JEUNES**

**Tu veux t'investir dans ta ville ?  
Tu veux créer et organiser des projets ?**

**La ville de Seignosse te propose de devenir  
membre du conseil municipal des jeunes.**

## À quoi ça sert ?

Grâce au **Conseil Municipal des Jeunes**, tu pourras avec les autres jeunes élus de la ville de Seignosse :

- **Agir en citoyen**
- **Présenter des projets utiles** à tous les habitants de Seignosse, et les réaliser
- **T'exprimer, dialoguer**, donner ton avis
- **Apprendre la démocratie**
- **Découvrir et comprendre le fonctionnement** des institutions
- **Servir d'intermédiaire** entre le Conseil Municipal des adultes et les jeunes de ton âge

## Que faut-il pour être candidat ?

- **Habiter la Ville de Seignosse.** (Si tu déménages en cours d'année, ton mandat s'arrête à la fin de l'année scolaire en cours.)
- **Avoir moins de 18 ans** à la date de l'élection ou de la désignation par le jury.
- **Être dans une classe du CM1 à la terminale.**
- **S'engager** dans une démarche volontaire.
- **Avoir l'autorisation** de ses parents.
- Dire pourquoi on veut être conseiller et présenter des idées.

## Qui peut être candidat ?

- Tous les jeunes du CM1 à la terminale habitant la ville de Seignosse.

La durée des mandats des conseillers est de :

- > 3 ans pour les CM1, 5<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup>
- > 2 ans pour les CM2, 4<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup>
- > 1 an pour les 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et terminale

Le Conseil Municipal des Jeunes sera renouvelé selon les mandats disponibles et en fonction des cycles.

**16 candidats maximum** deviendront conseillers du CMJ : **12** entre le CM1 et la 6<sup>e</sup> et **4** de la 5<sup>e</sup> à la terminale.

## Comment désigne-t-on les candidats ?

- **Pour un conseiller du CM1, CM2, scolarisés à l'École des 2 étangs à Seignosse :**  
Tous les jeunes concernés, habitant la commune de Seignosse, **votent au sein de l'école pour désigner un conseiller.**
- **Pour un conseiller du CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>, non scolarisés à Seignosse :**  
Tous les jeunes concernés, habitant la commune de Seignosse, **votent au sein de l'Espace jeunes pour désigner un conseiller.**
- **Pour un conseiller de la 5<sup>e</sup> à la terminale :**  
Pas de vote, tous les jeunes concernés habitant la commune de Seignosse sont nommés **sur candidature et désignés par un jury.**

## Le dépôt de candidature

**AU PLUS TARD LE  
LUNDI 18 SEPTEMBRE**

Une **fiche de candidature** sera à la disposition de chaque jeune candidat.e sur demande par mail à [cmj@seignosse.fr](mailto:cmj@seignosse.fr) ou accessible en téléchargement sur le site [seignosse.fr](http://seignosse.fr).

Une **autorisation** devra être remplie et signée par les parents.

**Les candidatures devront être remises au plus tard le lundi 18 septembre :**

- Dans l'urne à l'accueil de la mairie
- Dans l'urne à l'accueil de la Mairie annexe (au Penon)
- Dans l'urne au service jeunesse (Pôle Maurice Ravailhe)
- Par mail à [cmj@seignosse.fr](mailto:cmj@seignosse.fr)

**Les candidats scolarisés à Seignosse devront déposer leur candidature au sein de l'urne prévue à cet effet au sein de l'école.**

**Les candidats scolarisés entre la 5<sup>e</sup> et la terminale présenteront leurs propositions lors d'un entretien (cf. ci-dessous) avec un jury composé d'élus et de représentants du service jeunesse.**

## Le déroulement de l'entretien (Candidats scolarisés de la 5<sup>e</sup> à la terminale)

Dans un premier temps, le Maire adjoint et les représentants du Service Jeunesse vous présentent le Conseil Municipal des Jeunes et les modalités de nominations.

**Le candidat devra se présenter et expliquer ses motivations lors d'un entretien.**

Le jury retiendra les candidats en fonction des éléments suivants :

- Présentation du dossier
- Motivations
- Idées de projets
- Attitude et qualité d'expression
- Disponibilités

**Les entretiens** avec les candidats se tiendront la semaine suivant la clôture de dépôt des candidatures.

**Les résultats** seront communiqués aux candidats et à la population la semaine suivant les entretiens.

## Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes

**Les conseillers rencontreront régulièrement le Maire et les élus de la commune afin d'échanger sur les projets et les idées des jeunes et ainsi construire ensemble.**

### Les commissions

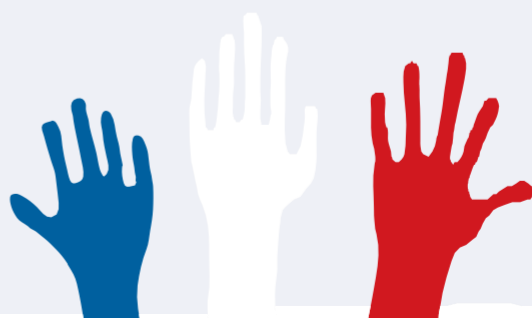
Les conseillers se divisent en plusieurs groupes, appelés « commissions ». Chaque commission peut suivre des projets différents, correspondant à des domaines très divers, tels que :

- l'environnement
- les déplacements en ville
- la solidarité
- l'aménagement dans la ville
- le handicap
- la culture
- le sport et les loisirs...

**Les réunions auront lieu 1 fois tous les mois, à l'espace jeunes.** Le jour retenu fera l'objet d'une concertation avec les conseiller.e.s.

### Les réunions plénières

**Sous la présidence du Maire, l'ensemble des conseillers jeunes se rassemble pour décider et voter les projets une fois par trimestre si besoin.**



## Chers parents

La ville de Seignosse a créé son conseil municipal des jeunes afin de permettre l'expression de la jeunesse seignossaise. L'existence de ce type de conseil est essentielle à l'éclosion d'idées, la confrontation des points de vue et l'ouverture à la citoyenneté. Cette instance démocratique se veut dynamique et a pour objectif de développer l'action citoyenne par les jeunes de la commune et pour les jeunes de la commune.

Si vous êtes parent d'un enfant ou d'un jeune scolarisé entre le CM1 et la terminale, ce nouveau dispositif peut l'intéresser.

### Les objectifs du Conseil Municipal des Jeunes

- Permettre aux jeunes d'identifier et d'exprimer leurs avis et besoins liés au territoire et à son fonctionnement.
- Permettre aux jeunes d'être reconnus comme des citoyens actifs agissant dans l'intérêt collectif.
- Développer chez les jeunes une culture du dialogue, du débat contradictoire et de l'action.
- Permettre aux jeunes de connaître et comprendre le fonctionnement des institutions.

**Si votre enfant est intéressé à se porter volontaire, il devra le faire avec votre accord et surtout votre soutien dans cette démarche citoyenne.** Un animateur du service jeunesse sera le relais entre les jeunes candidats et les parents.

Le rôle de conseiller requiert des temps de rencontre tout au long de l'année. Il est donc important que les jeunes puissent se rendre disponibles et disposer d'un moyen de transport pour exercer leur mandat.

### Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements

Service jeunesse

Arnaud Lesueur

Pôle sportif et culturel Maurice Ravailhe,  
286 avenue du Parc des sports, 40510 Seignosse

07 50 66 09 45

[cmj@seignosse.fr](mailto:cmj@seignosse.fr)